



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/35/486
29 septembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

OCT - 6 1980

UN/SA COLLEC. 11

Trente-cinquième session
Point 48 e) de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

ETUDE DES RAPPORTS ENTRE LE DESARMEMENT ET LA SECURITE INTERNATIONALE

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 32/87 C du 12 décembre 1977, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'entreprendre une étude des rapports existant entre le désarmement et la sécurité internationale et de lui présenter un rapport intérimaire à ce sujet lors de sa session extraordinaire consacrée au désarmement. Ce rapport intérimaire (A/S-10/7 et Corr.1) a été présenté par le Secrétaire général le 23 mai 1978.
2. A sa dixième session extraordinaire, l'Assemblée générale a, au paragraphe 97 du Document final (résolution S-10/2 du 30 juin 1978), demandé au Secrétaire général de poursuivre, avec l'aide d'experts consultants nommés par lui, l'étude de la relation qui existe entre le désarmement et la sécurité internationale.
3. Dans sa résolution 33/91 I qu'elle a adoptée le 16 décembre 1978 à sa trente-troisième session, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire accélérer la poursuite de l'étude des rapports existant entre le désarmement et la sécurité internationale, en vue de lui présenter un rapport intérimaire lors de sa trente-quatrième session et un rapport final lors de sa trente-cinquième session.
4. Comme suite à la résolution 33/91 I, le Secrétaire général a nommé un groupe d'experts chargé d'étudier les rapports entre le désarmement et la sécurité internationale. Par lettre datée du 11 juin 1979 adressée au Secrétaire général, le Président du Groupe d'experts a présenté un rapport intérimaire dont le texte a été communiqué à l'Assemblée générale le 21 septembre 1979 (A/34/465).
5. Par une lettre datée du 3 septembre 1980, dont le texte est reproduit en annexe au présent document, le Président du Groupe d'experts a informé le Secrétaire général de l'état d'avancement des travaux du Groupe. Prenant note de ce rapport, le Secrétaire général attire l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de terminer son rapport à temps pour qu'il puisse être soumis à l'Assemblée, à sa trente-cinquième session, et que le Groupe souhaite pouvoir disposer de plus de temps pour rédiger et soumettre son rapport à l'Assemblée générale avant sa trente-cinquième session.

ANNEXE

Lettre datée du 3 septembre 1980, adressée au Secrétaire général par le Président du Groupe d'experts chargé d'étudier les rapports entre le désarmement et la sécurité internationale

Comme suite à mon rapport intérimaire du 11 juin 1980 (A/34/465), j'ai l'honneur de vous informer que le Groupe d'experts chargé d'étudier les rapports entre le désarmement et la sécurité internationale, dont vous avez désigné les membres conformément aux résolutions S-10/2 et 33/91 de l'Assemblée générale en date respectivement du 30 juin et du 16 décembre 1978, a tenu deux sessions de fond au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 3 au 14 décembre 1979 et du 28 avril au 9 mai 1980, avec la participation de tous ses membres.

A sa première session de fond, le Groupe était saisi des projets de rapport soumis individuellement par certains des experts, au sujet desquels il a procédé à de longs échanges de vues et ses membres se sont provisoirement mis d'accord sur le plan détaillé à suivre pour l'étude. Par la suite, le Secrétariat, à la demande du Groupe, a établi un projet d'étude récapitulatif en suivant le plan détaillé qui avait été provisoirement accepté et en tenant compte des textes soumis par chacun des experts, ainsi que des diverses vues et suggestions qui avaient été formulées oralement au cours de la session.

A sa deuxième session de fond, le Groupe était saisi du projet d'étude récapitulatif établi par le Secrétariat, qui comportait quelque 500 paragraphes que le Groupe a acceptés comme base de ses travaux.

Malgré les intenses efforts déployés par ses membres et quoique ceux-ci aient utilisé au mieux le temps dont ils disposaient, notamment pour des contacts officiels et des échanges de correspondance entre eux après les dernières des sessions en date, le Groupe est arrivé, à son grand regret, à la conclusion qu'il ne lui serait pas possible de terminer son rapport à temps pour pouvoir le soumettre à la trente-cinquième session ainsi que l'Assemblée générale le lui avait demandé. Cela s'explique essentiellement par l'ampleur du sujet à traiter dans le rapport, la complexité et le caractère très délicat des questions en jeu et aux sensibles divergences de vues qui séparent les experts en ce qui concerne les problèmes fondamentaux étudiés.

Etant donné l'importance attachée à cette étude et le fait qu'elle peut réellement aboutir à l'établissement d'un rapport unanime, le Groupe d'experts voudrait demander un nouveau délai qui lui permette d'élaborer et de soumettre son rapport avant la trente-sixième session de l'Assemblée générale. J'espère vivement que vous-même ainsi que l'Assemblée générale pourrez accéder à la demande du Groupe au nom duquel je vous sou mets le présent rapport.

Le Président du Groupe d'experts chargé d'étudier les rapports entre le désarmement et la sécurité internationale,

(Signé) Carlos P. ROMULO
